

ETAMPES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 JUIN 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-060

Date d'affichage : 18 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 31

Objet : Transaction suite à la médiation avec la société LEMONNIER

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Paola LEROY, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme FatosKEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-060-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de Justice Administrative, notamment sa section 3 relative à la « Médiation à l'initiative du juge (Articles L213-7 à L213-10) »

VU le marché public n°2018-FCS-0030 portant « Location de 2 Balayeuses aspiratrices compactes avec maintenance sans chauffeur » attribué à la société LEMONNIER pour une durée de 5 ans, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023,

VU la saisine du Tribunal Administratif de Versailles en date du 12 juillet 2024, par Maître Thomas NOGRIS, Avocat de la société LEMONNIER, dans le cadre d'un recours indemnitaire relatif à l'exécution du marché public n°2018-FCS-0030,

VU la saisine du Tribunal Administratif de Versailles en date du 1^{er} décembre 2024, par Maître Thomas NOGRIS, Avocat de la société LEMONNIER, dans le cadre d'un recours indemnitaire supplémentaire, lié à l'exécution du marché public n°2018-FCS-0030,

VU la délibération VI-DEL-2024-100 en date du 25 septembre 2024 autorisant Monsieur le Maire à recourir à la médiation dans le contentieux opposant la Ville à la société LEMONNIER,

VU l'ordonnance du Tribunal Administratif de Versailles du 14 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Benoît POLDERMAN en qualité de médiateur dans le litige opposant la société LEMONNIER et la Ville d'Etampes,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT le Code de Justice Administrative, notamment son article L213-7, précise que « le président de la formation de jugement peut, après avoir obtenu l'accord des parties, ordonner une médiation »,

CONSIDERANT que la médiation a été menée du 28 janvier 2025 au 3 mars 2025,

CONSIDERANT l'accord entre les parties à l'issue de cette médiation,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel correspondants,

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 11 voix contre (MM. BAYART, CORBEL, GHENAÏM, HILLAIRE, MARCELIN, TURLOTTE, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES, ROYERE, TARTARIN, TRAN QUOC HUNG),

Le Conseil municipal - Accepte la transaction proposée dans le cadre de la médiation :

- Désistement concernant les 2 recours formulés contre la Ville par la société LEMONNIER,
- Indemnisation de la société LEMONNIER à hauteur de 86 000 € dans les 8 jours suivant les conclusions de désistement de la société LEMONNIER,
- Renonciation de la société LEMONNIER à toute action contentieuse en rapport avec les différends,
- Absence de communication portant nuisance aux parties.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-060-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

- Autorise Monsieur Le Maire à signer le protocole transactionnel établi entre la Ville d'Etampes et la société LEMONNIER, et tous les actes et documents portant sur la finalisation des 2 contentieux,
- Autorise l'imputation sur le budget communal de l'indemnité fixée par le protocole d'accord transactionnel, ainsi que tous les frais liés à cette médiation.



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- 1 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture et de sa
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-060-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025